

différentes des nôtres, mais comme la société est fondamentalement une méthode organique d'interaction sociale, il est évident qu'il ne faut pas priver les autres de possibilités parce qu'ils sont éloignés de certains services, qu'il s'agisse de l'industrie, des services médicaux, de l'éducation, du commerce ou même des loisirs. Compte tenu des droits dont jouissent les Canadiens en matière de mobilité et de l'usage inégalé que nous en faisons, bon nombre d'entre nous dépendent en grande partie des autres au sein de notre grande société. Chacun d'entre nous, dans sa vie quotidienne, dépend de façon très concrète de l'aptitude des autres à fonctionner et à réaliser leurs aspirations.

Nous ne servons pas les intérêts de notre pays si nous, Canadiens, privons arbitrairement un secteur de notre société, qu'il soit séparé par son emplacement géographique, sa profession ou tout autre facteur, faute de ressources suffisantes pour investir comme il se doit dans le développement non seulement des compétences requises et des besoins physiques, mais aussi de l'interaction sociale à laquelle nous avons tous droit et que nous sommes en mesure d'exercer.

Avec le temps, il doit y avoir un élément d'égalité dans la péréquation. Il fut un temps où les provinces actuellement considérées comme les plus riches étaient en réalité les plus pauvres. Nous ne devons pas oublier dans quelles conditions on a favorisé les possibilités économiques et la prospérité de certaines régions du pays—peut-être pas toujours délibérément—au détriment des autres régions.

Je songe à deux cas en particulier. Le premier est celui des Maritimes, qui a fait les frais du libre-échange et de la réduction du protectionnisme qui a eu lieu surtout au siècle dernier et au début de ce siècle. Je ne veux pas dire qu'il y ait beaucoup de régions dans les Maritimes qui ne soient pas dynamiques ou prospères, mais dans l'ensemble, l'économie régionale a connu un fléchissement. L'expansion s'est déplacée graduellement vers le centre du pays et surtout vers les deux provinces les plus grandes et les plus centrales.

Le deuxième exemple est celui de la Colombie-Britannique qui s'est retrouvée injustement pénalisée du fait que le gouvernement a cédé devant les exigences de notre partenaire commercial du Sud à l'égard du bois d'oeuvre. A l'heure actuelle, le taux de chômage en Colombie-Britannique est nettement supérieur à la moyenne nationale, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a reconnu aujourd'hui. Si la Colombie-Britannique était incluse dans la formule de péréquation à cause de son taux de chômage élevé, ce serait conforme au principe de la péréquation. Cette dernière vise, en effet, à aider les régions du pays que le gouvernement a sacrifiées à ce qu'il considère, à tort, comme des objectifs économiques nationaux.

Je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour parler du rapport entre la péréquation et le financement des programmes établis. Celui-ci représente un pourcentage de moins en moins important du coût total de l'éducation depuis sept ans. Sous le gouvernement libéral, avant 1983, puis de 1983 à 1987, la péréquation a absorbé une partie de moins en moins importante des ressources nationales. Nous avons commis une erreur en laissant le gouvernement libéral s'orienter dans cette voie et réduire ses efforts visant à assurer l'égalité.

Extradition de Leonard Peltier

Vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Notre pays a besoin de la péréquation. Cela revient à investir dans notre avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 08, la Chambre passe à l'examen des initiatives parlementaires inscrites dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

L'IMMIGRATION

L'EXTRADITION DE LEONARD PELTIER

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre déplore l'extradition de M. Leonard Peltier du Canada aux États-Unis en 1976, extradition fondée sur de faux renseignements déposés auprès d'un tribunal canadien par les autorités américaines, et que la Chambre exhorte le gouvernement à essayer de rapatrier M. Peltier au Canada et de faire annuler toutes les procédures d'extradition pertinentes.

—Monsieur le Président, je me réjouis vraiment que la Chambre soit saisie de cette motion aujourd'hui. Le Parlement canadien est la plus haute cour du pays, car il se situe au-dessus de la Cour Suprême du Canada.

Nous avons l'honneur d'avoir aujourd'hui dans la tribune plusieurs des premiers citoyens d'Amérique du Nord et d'autres personnes qui ont traversé tout le continent pour venir. Il s'agit de Lew Gurwitz, qui a représenté M. Peltier pendant plus de dix ans, Steve Robideau, qui a également travaillé pendant plus de dix ans et Archie Fire Lame Deer, un sorcier du Dakota du Sud qui a parcouru également une grande distance pour venir ici et qui, depuis deux jours, s'est joint au groupe qui manifeste, nuit et jour, sur la Colline parlementaire.

La motion M-28 vise à accorder à un homme un procès équitable devant les tribunaux canadiens. C'est une chose que Leonard Peltier pensait obtenir en 1976, mais tel n'a pas été le cas. Entretemps, nous avons assisté à un mouvement de plus en plus important en sa faveur, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier. Des défenseurs des libertés civiles, des groupes religieux, des avocats et d'autres groupes intéressés ont essayé par tous les moyens d'aider cet homme à obtenir justice. Ils l'ont fait par les voies judiciaires et politiques et ils ont présenté plus de 20 millions de signatures à la Maison Blanche.

• (1710)

Ce que j'espère aujourd'hui, c'est que la Chambre mettra aux voix cette question, nous verrons à 18 h 08. A mon avis, nous assistons à un nouveau chapitre de la vie de Leonard Peltier, qui se trouve au moment où nous nous parlons dans une cellule au Levenworth Penitentiary, aux États-Unis, où il purge une double sentence de prison à vie pour un crime qu'il n'a très probablement même pas commis.